

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf

le 19 décembre 1969

à 20 heures 45

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur MATRAS, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjointe

COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO,  
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD  
Mme BIDEAU par M. MATRAS

Excusés : M. de LIPKOWSKI, Maire, M. NARTEAU

Absents : MM.

M TETARD Guy

a été élu Secrétaire.

Depuis l'année 1965, l'exploitation des courts de tennis du Parc de l'Hôtel de Ville est confiée au Garden Tennis de ROYAN.

Pour l'année 1969, il convient de fixer le montant de la redevance qui doit être demandée à ladite Société, en tenant compte qu'elle était de 5 500 F en 1968.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1er décembre 1969.

Considérant que le Garden Tennis Club a assuré l'entretien des courts en terre battue,

Objet  
Location des courts de tennis du Parc de l'Hôtel de Ville au Garden Tennis Club de ROYAN

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers en exercice 24

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

30 JAN 1970  
N° 69125  
280

DECIDE :

- de fixer forfaitairement à 6 000 F (six mille francs) le montant de la redevance à verser par le Garden Tennis de ROYAN au titre de l'année 1969.
- que cette recette sera constatée au chapitre 945 du Budget pour l'exercice 1969.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le

*Le Saint-Prézet*

29 JAN. 1970

